

PRATIQUE DU DROIT A TITRE ACCESSOIRE

NECESSAIRE A L'ACTIVITE PRINCIPALE

Cycle de formation défini par la CICF
(Chambre de l'Ingénierie et du Conseil de France)



OBJECTIF

Répondre aux dispositions des arrêtés ci-dessous nécessaires à la pratique du droit à titre accessoire à l'activité principale :

- ♦ Arrêté du 19 décembre 2000 pour les activités relevant des codes NAF 74.1 G et 74.5 A ⁽¹⁾,
- ♦ Arrêté du 19 décembre 2000 modifié par l'arrêté du 1^{er} décembre 2003 pour les codes NAF 74.2 C et 74.3 B ⁽¹⁾ anciens codes,
- ♦ Arrêté du 19 décembre 2000 modifié par l'arrêté du 1^{er} décembre 2003 pour les codes NAF 72.1 Z, 72.2 A, 72.2 C, 72.3 Z, 72.4 Z et 74.1 E ⁽¹⁾ anciens codes.

PUBLIC

Ingénieurs-Conseils ou Consultants exerçant leur activité dans les secteurs relevant des codes NAF concernés par les arrêtés précités.

PROGRAMME

1^{ère} PARTIE : GENERALITES DU DROIT

- ♦ Limites de la pratique du droit à titre accessoire. Partenariat avec l'avocat.
- ♦ Sources formelles du droit. Hiérarchie des normes. Droit communautaire.
- ♦ Sources organiques et matérielles du droit.
- ♦ Organisation judiciaire et procédures.
- ♦ Droit du travail.
- ♦ Droit des sociétés, création de sociétés, cessation d'activités. Responsabilité civile et pénale des dirigeants. Droit international privé.
- ♦ Contentieux administratif.

- ♦ Contrat administratif.
- ♦ Mandat, sous-traitance privée, co-traitance et groupement momentanés d'entreprises.
- ♦ Droit des obligations : Contrat - Responsabilité contractuelle et délictuelle.
- ♦ Droit pénal général.
- ♦ Responsabilités civiles et assurances.
- ♦ Droit des affaires. Obligation de renseignement, de conseil, de sécurité et propriété intellectuelle.

2^{ème} PARTIE : REDACTION D'UN MEMOIRE

MODALITES

18 jours

18 jours d'enseignement sur les « Généralités du droit » (168 heures de théorie et de travaux dirigés) + 82 heures (Rédaction d'un mémoire), soit 250 heures d'enseignement.

SEQUENCEMENTS

Ce cycle de formation peut se dérouler selon les séquencements suivants :

- ♦ 2 jours/mois pendant 9 mois,
- ♦ 3 jours/mois pendant 6 mois.

METHODES PEDAGOGIQUES

Cours théoriques et travaux dirigés.

ANIMATION

Professeurs d'Université / Experts.

⁽¹⁾ Cf note d'information relative à un extrait de la révision 2 de la Nomenclature française d'activités et de produits en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2008.

DATES & LIEUX PROJETES

Cycle n° 59 <u>PARIS</u> A partir du 28 septembre 2009 jusqu'au 18 mai 2010	Les 28 & 29 septembre 2009, 26 & 27 octobre 2009, 23 & 24 novembre 2009, 21 & 22 décembre 2009, 25 & 26 janvier 2010, 22 & 23 février 2010, 22 & 23 mars 2010, 19 & 20 avril 2010 et, les 17 & 18 mai 2010.
--	---

PRIX 3 944 € HT

Une remise de 10 % sur le coût pédagogique est accordée aux adhérents des organismes membres de l'IPTIC : 394 € HT.

(Solde à votre charge : 3 550 € HT).

INSCRIPTION

IPTIC

4, avenue du Recteur Poincaré
75782 PARIS CEDEX 16

☎ 01 44 30 49 44 - 📠 01 44 30 49 75

E-mail : iptic@iptic.fr

N° d'existence : 11752803975

CICF

4, avenue du Recteur Poincaré
75782 PARIS CEDEX 16

☎ 01 44 30 49 30 - 📠 01 40 50 92 80

E-mail : cicf@cicf.fr